

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PP-2020-001 INTITULÉ**

PROJET DE RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-2020-001 VISANT À AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (USAGE H3) DE 3 ÉTAGES ET COMPRENANT 10 LOGEMENTS DANS LA ZONE C-3-169 AU 4998-5000, BOULEVARD SAINT-CHARLES, SUR LE LOT 4 607 749, ET DE DÉFINIR LES NORMES ET LES CONDITIONS DE CETTE IMPLANTATION, NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE INSCRITE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CA29 0040

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO **PP-2020-001** DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO :

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro CA20 29 0056 à la séance ordinaire du 9 mars 2020, du projet de résolution intitulé comme ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi 6 avril 2020 à 18 h**, au **Centre communautaire Gerry Robertson** situé au **9665, boulevard Gouin Ouest**, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet du projet de résolution est, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), d'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de 3 étages et comprenant 10 logements dans la zone C-3-169 au 4998-5000, boulevard Saint-Charles, sur le lot 4 607 749, et de définir les normes et les conditions de cette implantation, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi. Il est également disponible dans la page « avis publics » sur le site Internet de la ville à <https://montreal.ca/>

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce seizième jour du mois de mars de l'an 2020.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement		Genuine Extract from the minutes of a Borough Council Sitting
Séance ordinaire du lundi 9 mars 2020 à 19 h	Résolution: CA20 29 0056	Regular sitting of Monday March 9, 2020 at 7 p.m.

**PREMIER PROJET DE RÉOLUTION
PP-2020-001
4998-5000, BOULEVARD SAINT-CHARLES**

**FIRST DRAFT RESOLUTION
PP-2020-001
4998-5000, BOULEVARD SAINT-CHARLES**

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique du comité consultatif d'urbanisme a été tenue le 12 février 2020 à 19 h, à l'issue de laquelle le projet particulier a été recommandé par ledit comité;

WHEREAS a public consultation meeting of the Urban Planning Advisory Committee has been held on February 12th, 2020 at 7 p.m., at the end of which the specific proposal was recommended by said committee;

ATTENDU qu'une copie du projet de résolution et du dossier décisionnel a été remise aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

WHEREAS a copy of the draft resolution and the decision-making documents were delivered to the members of the Borough Council more than 72 hours before the sitting;

ATTENDU que l'objet et la portée de cette résolution sont détaillés à la résolution et au sommaire décisionnel;

WHEREAS the object and scope of this resolution are explained in the resolution and in the decision-making summary;

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

D'ADOPTER, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le premier projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de 3 étages et comprenant 10 logements dans la zone C-3-169 au 4998-5000, boulevard Saint-Charles, sur le lot 4 607 749, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040;

TO ADOPT, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction and occupancy proposals for an immovable (PPCMOI), first draft resolution authorizing a new 3 storey multi-dwelling construction (H3 use) of 10 units in the C-3-169 zone on lot 4 607 749, and that, notwithstanding any contradicting provisions of the zoning by-law CA29 0040;

De permettre un usage résidentiel multifamilial (h3) sur le site, situé dans la zone C-3-169;

To allow a multi-dwelling residential use (h3) on the site, located in zone C-3-169;

D'établir la hauteur minimale du bâtiment à 2 étages et la hauteur maximale du bâtiment à 3 étages;

To establish the minimal building height at 2 stories and the maximum building height at 3 stories;

D'éliminer l'exigence d'une superficie maximale de plancher de 1000 mètres carrés;

To eliminate the requirement of a maximum floor area of 1000 square meters;

D'établir le coefficient d'emprise au sol (CES) à un minimum de 0,20 et à un maximum de 0,60;

To establish the coverage ratio at a minimum of 0,20 and a maximum of 0,60;

D'établir le coefficient d'occupation du sol (COS) à un minimum de 0,25 et un maximum de 2,2;	To establish the floor area ratio (F.A.R.) at a minimum of 0,25 and a maximum of 2,2;
D'établir la marge de recul avant minimale à 1,75 mètres;	To establish the front setback at a minimum of 1,75 meters;
D'établir la marge de recul latérale droite (nord) minimale à 1,22 mètres;	To establish the right lateral setback (north side) at a minimum of 1,22 meters;
D'établir la marge de recul arrière à 7 mètres;	To establish the backyard setback at a minimum of 7 meters;
D'établir le ratio des aires d'agrément à 10 m ² par logement;	To establish the minimum leisure area at 10 square meters per unit;
D'établir le nombre minimal de cases de stationnement à 12 cases;	To establish the minimum number of parking spaces at 12;
D'établir le ratio minimum des cases de stationnement intérieur à 60 %;	To establish the minimum interior parking spaces ratio at 60%;
D'autoriser le stationnement en tandem pour les cases de stationnement réservées à la même unité de logement;	To authorize tandem parking for the parking spaces reserved to the same housing unit;
D'établir le ratio de cases de stationnement pour vélos à 25 % du nombre total de cases de stationnement pour automobile;	To establish the bike parking ratio at 25% of the total number of car parking spaces;
De permettre un rez-de-chaussée à plus de 2 mètres de hauteur par rapport au niveau moyen du milieu de la rue;	To allow a first floor above 2 meters measured from the average level of the middle of the street;
De permettre que les escaliers et perrons en cour avant soient implantés à 0 mètre de la ligne avant de lot;	To allow the stairs and porches to be located at a minimum of 0 meters from the front yard property line;
De permettre qu'un escalier et un perron soient implantés à 1,2 mètres de la ligne de lot latérale nord;	To allow one stair and one porch to be located at a minimum of 1,2 meters of the north lateral property line;
De permettre que des escaliers mènent à un étage supérieur au rez-de-chaussée;	To allow stairways to access a floor superior to the ground floor;
De permettre que les balcons-terrasses situés en cour arrière soient implantés à un minimum de 1,20 mètres de la ligne arrière et de la ligne latérale nord du lot;	To allow balconies terraces to be located at a minimum of 1,2 meters from the back and north lateral property line;
De permettre que les balcons-terrasses situés en cour avant soient implantés à un minimum de 2,4 mètres de la ligne avant du lot;	To allow balconies terraces to be located at a minimum distance of 2,4 meters from the front property line;
De permettre des matériaux de revêtement autre que la maçonnerie sur les premiers 2,3 mètres au-dessus de la fondation;	To allow cladding materials other than masonry on the first 2,3 meters above the foundation wall;
D'autoriser les revêtements métalliques dans une proportion supérieure à 30 % de la superficie totale de chacune des façades;	To authorize metallic cladding in a proportion superior than 30% of each façade;
D'exiger que le site soit clôturé sur la ligne latérale de terrain située au sud et sur la ligne arrière de terrain située à l'ouest;	To require that the site be fenced on the lateral south and rear west property lines;
D'exiger un écran végétal composé d'arbres et d'arbustes en marge arrière, le long de la clôture;	To require a vegetated screen of shrubs and trees in the rear setback, along the fence;
De permettre que les cases de stationnement soient situées à moins de 2 mètres de la ligne latérale sud du terrain;	To allow parking spaces located at less than 2 meters of the south lateral property line;

De permettre que 2 cases de stationnement empiètent de 1,8 m dans la marge avant;

To allow an encroachment of 1.8 m of two parking spaces in the front setback;

De permettre que les 2 entrées charretières du stationnement soient à un minimum de 3,5 mètres de distance l'une de l'autre;

To allow 2 parking accesses at a minimum distance of 3,5 meters from one another;

De permettre trois portes de garages consécutives à moins de 3,65 mètres de distance et visibles de la rue Ouellette;

To allow 3 consecutive garage doors visible from rue Ouellette and at a distance inferior to 3,65 meters from one another;

D'ASSORTIR l'acceptation du présent PPCMOI aux conditions suivantes :

TO MAKE the acceptance of the present specific construction project subject to the following conditions :

- a) Le déneigement de l'aire de stationnement doit être effectué de manière à garder les espaces de stationnement disponibles en tout temps
- b) L'approbation du plan d'aménagement paysager par la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises;
- c) Qu'une entente soit établie avec l'arrondissement pour les plantations et les aménagements dans l'emprise de la Ville et que les coûts relatifs à ceux-ci soient assumés par le promoteur;
- d) Que les demandes de permis et autorisations nécessaires à la réalisation du projet soient effectuées dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI;

- a) Snow removal of the parking area must be done in a way that parking spaces remain available at all times;
- b) The approval of the landscaping plan by the "Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises";
- c) That an agreement be establish with the borough for plantations and landscaping on the City's right-of-way and that the cost related to them be paid by the promotor;
- d) That the permit and necessary authorizations for the present project be requested during the 18 months following the entry into force of the present SCOAPI;

D'OBLIGER le requérant à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus, sans quoi, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045), s'appliqueront.

TO REQUEST the applicant to respect all the conditions set above and, failure to comply by the obligations resulting from hereby resolution, the penal law provisions of By-law on specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (CA29 0045), will apply.

En cas de contradiction avec les dispositions énoncées dans le Règlement de zonage de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0040, les critères de la présente résolution prévalent. Toutes autres dispositions dudit règlement continuent à s'appliquer.

In case of conflict with the provisions and standards stated in the zoning by-law CA29 0040 of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, the criteria of this resolution prevail. All other dispositions of the zoning by-law CA29 0040 will continue to apply.

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi et à cette fin que soient publiés les avis publics requis.

THAT a public consultation meeting be held in accordance with the law, and that required public notices be published.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

40.06 1205999001

Dimitrios (Jim) BEIS

Suzanne CORBEIL

Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

Signée électroniquement le 10 mars 2020

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 11 mars 2020

Suzanne CORBEIL
Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough